

# Evaluer une Economie : Une Pratique Plurivalente

---

Yasmine GUESSOUM

Centre d'Economie et de Finances Internationales  
CNRS – Université de la Méditerranée  
Aix-Marseille II

## Résumé :

Très souvent perçue en tant qu'instrument de jugement *a posteriori*, l'évaluation a entre autre été conçue comme méthode de formulation des politiques et de gestion des projets. A présent devenu étape incontournable, notamment dans le domaine de l'aide à la décision, cette pratique est non seulement empruntée pour tirer profit d'expériences antérieures, mais elle est aussi utilisée à des fins de contrôle, d'autant plus sollicitée, que la stabilité du contexte économique actuel est mise à l'épreuve. Evaluer, c'est donc une démarche indispensable à l'orientation voire à l'influence de tout processus de décision, à partir du moment où il s'agit d'opter pour un projet, d'entreprendre un processus de réforme ou de faire le bilan d'une situation. Dans la pratique, l'évaluation, appliquée sous une forme opérationnelle, suppose l'emploi de diverses méthodes d'agrégation (au niveau de la représentation des actions, de la construction des critères, de la modélisation des préférences...), avec l'idée d'attribuer une valeur ou un sens à une situation réelle, à la lumière d'une situation désirée. En effet, il est avant tout question de formuler un jugement, via la confrontation de données relevant d'un fait et concernant l'objet réel à évaluer, et d'autres données relevant de l'idéal et concernant les attentes ou les intentions qui s'appliquent à ce même objet. L'évaluation reste donc étroitement liée à des notions purement théoriques et se heurte encore à des conflits d'ordre philosophique, notamment à cause du concept de subjectivité qui y joue un rôle prédominant. C'est pourquoi, il est indispensable de faire le point sur les différents angles d'approche qui en font une pratique plurivalente.

## Mots Clés :

Etude épistémologique, Evaluation, Jugement de valeur, Note, Référence, Subjectivité.

Décembre 2003

## **Introduction.**

L'évaluation, pratique courante voire habituelle, intervient à tous les niveaux dès lors qu'un jugement est émis ou un avis sollicité. Pourtant, cette démarche est accompagnée d'une complexité relevant de la confusion entre les valeurs, intérêt et vécu de l'évaluateur d'un côté et ceux de l'évalué, de l'autre. Sa nature pouvant à la fois conforter la situation de ce dernier ou encore le pénaliser, implique que ce processus soit souvent accompagné de préjugés et d'appréhensions associés aux finalités que le système lui donne.

Dans ce même ordre d'idée, évaluer une économie est un acte qui consiste à porter un jugement critique d'ordre qualitatif et / ou quantitatif selon certains critères précis, en vue de prendre une décision politique, de lancer un projet économique ou d'entamer une réforme sociale. Ce jugement de valeur énoncé à partir d'informations recueillies par un observateur, relève d'une connaissance descriptive plus ou moins biaisée à partir de laquelle sont inférées des conséquences assimilées la polarité positif / négatif.

C'est pourquoi, cette pratique demeure encore aujourd'hui fortement associée à la note ou à l'appréciation émise par les agences de rating et accessible au grand public, à la frustration qui peut s'en suivre, tout autant qu'à la notoriété qu'elle confirme ou infirme. De ce fait, il est utile de s'interroger sur les fondements de l'évaluation, sur les motivations de l'évaluateur et sur le recul qu'il peut avoir par rapport à l'évalué, tout deux faisant parti d'un même système. Autrement dit, c'est l'objectivité de la démarche employée qui est remise en question tout comme l'impartialité de son utilisateur.

Dans ce sens, l'idée serait peut-être de faire en sorte que l'évaluation ne se réduise pas à une simple juxtaposition de situations notées ou à un pur jugement ponctuel face à un évènement donné, mais qu'elle soit plutôt comprise comme un processus permettant un regard sur les difficultés auxquelles est confronté l'évalué, dans le but d'y remédier et ce, sans égard au résultat final (la note).

L'intérêt du présent article est avant tout, de disposer de règles ou tout au moins, d'un support théorique, régissant la conception, l'élaboration et la conduite de l'évaluation en vue de mieux rendre compte du niveau de performance et du degré de crédibilité des études relatives à l'analyse des profils pays.

Etant donné que les spécialistes des ratings ne se sont pas penchés sur cette question, la théorie relevant de l'évaluation appliquée aux économies reste peu développée. En revanche, d'autres domaines tels que l'enseignement et les sciences humaines, sont parvenus à cerner le problème. C'est pourquoi, afin de construire le cadre épistémologique de l'évaluation des économies, nous avons emprunté aux domaines sus-cités quelques notions, que nous avons ajusté puis adapté au sujet ciblé (le rating pays).

### **1. L'évaluation : un compromis entre objectivité et subjectivité.**

Dans le souci de faire de l'évaluation un outil juste et équitable autant que possible, il faudrait aux côtés des règles d'ordre technique assurant la validité du processus, prendre en compte l'expérience professionnelle de l'évaluateur, sa connaissance du terrain, de même que sa position vis-à-vis de l'évalué, à savoir s'il pouvait y avoir un lien entre eux deux, susceptible

d'affecter l'objectivité de la démarche. Le premier angle d'approche à travers lequel l'évaluation peut être cernée, est donc le conflit objectif / subjectif.

L'adjectif subjectif peut mettre le doute sur la rigueur scientifique attendue d'un critère d'évaluation. C'est pourquoi, il est utile de faire le point sur l'utilisation des critères subjectifs, leurs propriétés et les méthodes de validation. Mais avant toute chose, il faut garder en tête une définition consensuelle du critère subjectif, à savoir qu'il s'agit de toute situation difficile à traduire en donnée numérique directement utilisable dans l'évaluation. Ou encore, tout critère qualitatif pour lequel il n'est pas évident de trouver un instrument de mesure.

L'examen de différentes études permet de constater que l'utilisation de critères subjectifs d'évaluation est variable selon le domaine concerné. Il existe toutefois une sorte de continuum allant de situations pour lesquelles il n'y a que des critères objectifs, telle que l'évaluation du niveau de croissance économique d'un pays, en passant par des situations pour lesquelles l'utilisation d'un mix entre critères objectifs et subjectifs pose des problèmes différents, tels que la hiérarchisation, la corrélation ou encore la pondération, pour aboutir à des situations pour lesquelles il n'y a que des critères subjectifs, telle que l'évaluation de la situation politique d'un pays.

Certains enseignements généraux peuvent être tirés après avoir analysé ces différentes situations. En effet, si les deux types de critères coexistent, les critères objectifs apparaissent plus carrés voir même moins pertinents que les critères subjectifs qui au contraire, permettent de décrire un état avec plus de subtilité. Intégrer ceux-ci au sein d'une base de données suscite toutefois un effort de conversion supplémentaire vu la nécessité d'une échelle de mesure spécifique à chaque nouvelle situation à évaluer. Il semble donc important de pouvoir hiérarchiser les critères employés en fonction de la finalité de l'étude. L'utilisation d'un critère subjectif soulève un autre problème, celui de la spécificité de la mesure par rapport à la situation évaluée, se posent alors un certain nombre de questions<sup>1</sup> :

- Quelle est la place du critère subjectif dans l'évaluation : critère principal ou critère secondaire ?

L'évaluation par critères subjectifs répond davantage à un problème qui concerne l'évalué de façon spécifique, alors que l'évaluation par critères objectifs répond plutôt à un problème qui a trait à la situation de façon générale. Lorsque les deux types de critères coexistent, le critère objectif ne doit pas nécessairement être considéré comme critère principal. La place du critère subjectif doit être discutée au cas par cas, en fonction du but de l'étude et de la situation évaluée.

- Quels problèmes méthodologiques sont liés à la mesure des critères subjectifs ?

L'utilisation d'échelles de mesure suppose l'introduction d'instruments standards validés auparavant (exemple : la croissance de l'économie est mesurée par l'évolution du PIB, le niveau de vie est mesuré par le PIB par tête...). Les références bibliographiques sont alors suffisantes, car il s'agit d'agrégats reconnus et fréquemment employés. Autrement, l'instrument de mesure utilisé doit faire l'objet d'une description complète devant être intégrée au sein de l'étude afin d'être validée. Les éléments de validation sont alors intégrés dans l'étude depuis la conception de l'instrument de mesure jusqu'à sa validation.

---

<sup>1</sup> Courcier-Duplantier S. et Falissard B., *Critères Subjectifs d'Evaluation d'Efficacité des Médicaments*, Compte-Rendu de la Table Ronde n°6 – Giens, 2002.

Par ailleurs, les mêmes supports méthodologiques que ceux utilisés pour les critères objectifs et la même rigueur, doivent être appliqués aux critères subjectifs, tout en ne perdant pas de vue que ceux-ci relèvent de problèmes particuliers dont il faut tenir compte (tel que la gestion des données manquantes). Dans tous les cas, il faut anticiper, fournir et justifier *a priori* l'intégralité des détails relatifs à l'interprétation des données dans un plan d'analyse.

- Quels facteurs doivent être pris en compte lors de l'extrapolation des résultats ?

Les critères subjectifs faisant appel à des questionnaires, les résultats y afférents peuvent être difficiles à extrapoler d'un échantillon à l'autre. Les problèmes de traduction doivent donc être abordés, étant donné que la moindre différence liée à l'environnement de l'évalué peut en modifier la sensibilité et la signification. La réalisation d'une étude préalable dans l'échantillon cible s'avère parfois nécessaire.

En somme, les critères subjectifs généralement utilisés en complément des critères objectifs, peuvent tout à fait prétendre au statut de critère principal d'évaluation, l'instrument utilisé doit être validé avec une méthodologie appropriée. Cette validation doit être effectuée dans les différentes zones où se déroule l'étude, la méthodologie d'évaluation et le plan d'analyse statistique obéissant aux mêmes règles que lors de l'utilisation de critères objectifs.

## **2. L'évaluation : une méthodologie remise en question.**

Un problème se pose au niveau de la conception des instruments méthodologiques utilisés dans le processus d'évaluation, à savoir l'élaboration des questionnaires. En effet, l'évaluateur peut se baser sur un support conçu dans un même état d'esprit au cours des années précédentes et pour le même évalué, ou encore, au cours de la même année et pour un évalué différent. Il suffit donc de faire subir quelques modifications au questionnaire initial, afin de l'adapter au contexte de la nouvelle étude et de répondre aux prérogatives de la nouvelle approche.

Face à l'urgence de la situation, comme c'est souvent le cas lorsqu'une évaluation est sollicitée, l'évaluateur ne dispose pas du temps nécessaire lui permettant de s'interroger sur les faits stimulant sa démarche, mais agit au plus vite, sans véritable retour réflexif sur ses actes. De telles actions, en dépit des motifs d'urgence qui souvent les motivent, entraînent généralement des réactions négatives de la part des évalués (dirigeants des entreprises ou des pays ciblés par l'étude), qui en viennent à ne plus faire confiance aux résultats émis, à ne plus croire à l'opportunité d'aide que leur offre une évaluation et finissent même par appréhender le moment où tôt ou tard, une note apparaîtra à l'issue de l'élaboration de leurs bilans respectifs. C'est pourquoi, les ratings sont si redoutés.

Cependant, il est possible d'inverser la tendance, d'amorcer un changement dans les perceptions des évalués, des demandeurs de l'évaluation et de la société. Mais pour prétendre y arriver, il faut avant tout débiter par une remise en question personnelle et oser pratiquer une auto-analyse : l'évaluateur se doit d'entamer un véritable travail de réflexion. Ce regard sur soi, aussi pénible puisse-t-il sembler, assure toutefois une meilleure compréhension du geste posé et permet par la suite, d'adopter une posture différente face au sujet et à l'objet évalués.

D'après Jean-Marie Barbier (1985), l'évaluation est une opération de transformations dont le point de départ est la représentation factuelle d'un objet et le point d'arrivée, la représentation

normée de ce même objet <sup>2</sup>. Cependant, il n'est pas évident que l'évaluateur ait accès à une réalité purement objective et neutre, car il n'y a pas, à proprement parler, de représentation factuelle donnée avant le jugement d'évaluation. En fait, c'est ce regard porté sur l'évalué et qui dépend de l'objectif visé, qui produit une représentation de la réalité qui a pour particularité d'être normée. A partir de là, Georges Dispaux (1984) a dressé une typologie du jugement, en distinguant entre les notions d'observateur, de prescripteur et d'évaluateur <sup>3</sup>.

L'expert chargé de l'évaluation se prononce donc sur ce qu'il observe, il apprécie puis estime une valeur, en fonction d'une norme. Il se place ainsi dans une position intermédiaire, entre le prescripteur, qui dit comment devrait être l'objet évalué et l'observateur qui dit comment est l'objet dans sa réalité concrète. L'évaluation est par conséquent une opération de médiation, à l'issue de laquelle, il y a prise de position.

### **3. L'évaluation : un éventail d'approches.**

La prise en compte des divers points de vue à travers lesquels le processus d'évaluation peut être approché, est essentielle au travail de réflexion précédemment évoqué. En tenant compte des faits motivant l'évaluateur lorsqu'il émet un jugement, l'évaluation est catégorisée suivant trois approches <sup>4</sup>, inspirées de l'article de Louise M. Bélair (1995) et adaptées aux besoins du présent document.

En premier lieu, l'évaluateur peut être orienté par le produit. Les idées associées à ce propos envisagent l'utilité de l'évaluation en fonction des demandes et des exigences des systèmes économique, politique et social où ni l'évaluateur, ni l'évalué n'ont de véritable contrôle sur la situation. Cette approche répond aux besoins du demandeur de l'évaluation, permet l'attribution des notes et sert à faire le bilan de la situation de l'évalué.

En second lieu, l'évaluateur peut être orienté par le processus. Les arguments émis à ce sujet sont liés soit à l'action d'évaluer, soit à l'interaction nécessaire entre évaluateur et évalué au service de l'évaluation. Cette vision à caractère plus constructiviste, prend en compte autant les actions de l'évaluateur que celles de l'évalué. Elle permet d'aider celui-ci à évoluer, sert de point de repère tout au long de son développement et devient un moyen de motivation vers le progrès.

Enfin, l'évaluateur peut être orienté par l'évalué. Ce dernier axe regroupe essentiellement des situations où l'évalué est le maître d'œuvre de son évaluation, alors que l'évaluateur se voit attribuer un rôle plus effacé dans le processus. Elle permet à l'évalué de cerner ses forces et ses faiblesses, de prendre conscience de ses acquis et stimule ses capacités auto-régulatrices.

En dépit du fait qu'elle soit incomplète, cette approche démontre combien il est utile de s'attarder sur les enjeux, les actions et les réactions qu'implique l'évaluation pour l'évaluateur et ce que celle-ci évoque pour l'évalué. A cet effet, la réflexion prend en compte les conceptions et les préjugés souvent définis au départ de l'analyse, pour les confronter aux pratiques et aux représentations qu'elle engage au fur et à mesure de l'étude des profils.

---

<sup>2</sup> Barbier J-M., *L'Évaluation en Formation* Presses Universitaires de France, Paris, 1985.

<sup>3</sup> Dispaux G., *La Logique et le Quotidien*, Minuit, Paris, 1984.

<sup>4</sup> Bélair L. M., *Etablir son Profil d'Évaluateur et d'Évaluatrice*, Université d'Ottawa, 1995.

Par conséquent, plusieurs pistes restent inexplorées, la plus importante étant l'identification d'écarts entre les trois angles d'approche précités et l'évaluation qui s'en suit. Ces écarts permettent alors de mieux comprendre la position tant influente que privilégiée qu'occupe l'évaluateur et de faire en sorte qu'il use de pratiques professionnelles et de jugements équitables envers l'évalué.

#### **4. L'évaluation : un ensemble de fonctions.**

Les jugements de valeur émis par un évaluateur, peuvent correspondre à des intentions très différentes. On peut attribuer des notes à l'évalué pour certifier qu'il a atteint un certain niveau dans le domaine ciblé (évaluation sommative), pour pronostiquer sa capacité d'adaptation à l'évolution de son environnement (évaluation pronostique) ou encore, pour recueillir des informations permettant une régulation de ses défaillances (évaluation formative). Il s'agit là des trois grandes fonctions de l'évaluation <sup>5</sup>, que nous avons emprunté au domaine de l'éducation et que nous avons ajusté au thème traité, à savoir l'évaluation des économies.

L'évaluation pronostique a pour objectif de prévoir le succès de l'évalué, lorsque celui-ci se lance dans un projet de restructuration ou un cycle de réformes. Elle peut prendre effet en début de processus, on se propose alors d'estimer les chances de réussite du projet entrepris. Elle peut au contraire avoir lieu en fin de processus, le problème est alors de pronostiquer les chances de réussite dans les engagements ultérieures et d'émettre un avis d'orientation.

L'évaluation sommative prend place généralement à l'issue d'un projet ou d'une période de restructuration et se propose de vérifier si l'évalué a acquis ou non l'ensemble des compétences visées par le processus d'évolution entamé. Elle prend donc la forme d'un bilan assez général et permet de faire le point sur la situation, quant à la concrétisation des objectifs ciblés par l'étude.

L'évaluation formative est étroitement liée au processus de régulation, permettant à l'évalué de mener à bien ses projets, dans les meilleurs délais et les meilleurs conditions. A cette fin, des informations relatives aux carences de l'évalué sont recueillies puis interprétées afin de dégager les causes probables des difficultés rencontrées.

Sur la base de cette interprétation l'évaluateur propose les ajustements nécessaires afin d'aider l'évalué à s'adapter à l'évolution de son environnement. L'évaluation formative peut donc être caractérisée par le cycle : constat de difficultés  $\Rightarrow$  interprétation  $\Rightarrow$  ajustement. Il peut s'agir d'un cycle court où l'évaluateur, au cours même d'une étude sur la situation de l'évalué, constate un problème, l'analyse immédiatement et tente de réorienter l'étude en vue d'y remédier. Il peut s'agir d'un cycle long où l'évaluateur procède à l'analyse de la situation de l'évalué, avec pour objectif de cerner ses difficultés. A cet effet, les bilans de l'évaluation sommative peuvent sous certaines conditions, remplir une fonctions formative. Il faut enfin noter que l'évaluation formative réhabilite en quelque sorte l'erreur : révélant des carences dans le processus d'évolution, elle devient une source d'informations utiles.

Dans une toute autre logique, Charles Hadji (1989) se propose de dresser une typologie de l'évaluation <sup>6</sup>, à partir de la distinction établie par Jacques Ardoino et Guy Berger entre

---

<sup>5</sup> Allal L., Cardinet J. et Perrenoud P, *L'Evaluation Formative dans un Enseignement Différé*, Peter Lang, Berne, 1985.

<sup>6</sup> Hadji C., *L' Evaluation, Règles du Jeu Des Intentions aux Outils*, ESF, Paris, 1989.

évaluation estimative, orientée vers le quantitatif, et évaluation appréciative qui privilégie le qualitatif et qui est une évaluation par défaut de mesure <sup>7</sup>.

En effet, dans l'évaluation estimative, l'intention est de bien mesurer, d'attribuer un poids à l'évalué, de traduire la réalité telle qu'elle se présente. En revanche, dans l'évaluation appréciative, l'intention dominante n'est plus de donner le poids de l'évalué, mais d'en déterminer la valeur (Tableau 1).

Dans ce sens, deux types de démarches sont envisagées : l'évaluation appréciative avec modèle prédéterminé et l'évaluation appréciative sans modèle prédéterminé. La première s'engage à traduire une situation en déterminant au préalable, ce qu'elle devrait être. Il s'agit donc d'une évaluation formative. La seconde correspond à s'interroger sur le sens. Il s'agit donc d'une évaluation interprétative.

**Tableau 1 : Les fonctions de l'évaluation selon C. Hadji.**

	<b>Evaluation Estimative</b>	<b>Evaluation Apprécative</b>	
<b>Démarche</b>	<i>Par défaut de mesure :</i> Peser, alors que l'on ne dispose pas d'une balance. Orientation vers le quantitatif.	<i>Avec modèle prédéterminé :</i> Apprécier la situation par rapport à un critère Cible. Orientation vers le qualitatif.	<i>Sans modèle prédéterminé :</i> Dégager la signification d'une pratique en construisant le référent permettant de la penser. Orientation vers le qualitatif.
<b>Intentions</b>	<i>Mesurer :</i> Donner le poids de l'évalué.	<i>Apprécier :</i> Donner la valeur de l'évalué.	<i>Interpréter :</i> Donner le sens de l'évalué.
<b>Modèle de fonctionnement</b>	<i>Saisir la réalité :</i> Parole objective. L'évaluateur est un expert.	<i>Juger :</i> Parole appréciative. L'évaluateur est un juge.	<i>Comprendre :</i> Parole interprétative. L'évaluateur est un philosophe.

Source : Hadji C., *L' Evaluation, Règles du Jeu Des Intentions aux Outils*, ESF, Paris, 1989.

Au delà, des deux fonctions sus-citées, l'évaluation en présente de nombreuses autres. Tout dépend du contexte dans lequel se déroule l'étude, du sujet ciblé, du type d'évaluateur concerné et des objectifs visés. Ce qui permet à l'évaluation de s'adapter à toutes sortes de situations (Encadré 1).

Par ailleurs, lorsque l'évaluateur utilise la notation pour susciter une prise de conscience chez l'évalué ou plus encore, pour le motiver, il peut tout à fait délibérément surévaluer ses performances, afin de lui signaler par exemple que ses efforts ont bien été perçus et qu'il a tout intérêt à préserver sa cadence.

C'est pourquoi, lors des évaluations élaborées par les agences de notation, il est souvent question de solder l'étude par une réunion (officieuse) entre experts afin de débattre des

<sup>7</sup> Vintilescu V., *Evaluation, un Concept Plurivalent*, Actes de l'Association Roumaine des Chercheurs Francophones en Sciences Humaines, ARCHES, Tome 2, Novembre 2001.

résultats obtenus : arrondir les angles pour certains évalués et faire preuve de plus de sévérité envers d'autre. Dans ce cas de figure, les agences de rating jouent la carte de la subjectivité, prétendant que la qualité de la notation n'est pas remise en question, puisqu'il ne s'agit pas de fournir une évaluation totalement objective.

Hormis le cas évoqué ci-dessus, les informations collectées et sur lesquelles est fondé le jugement évaluatif, doivent posséder deux propriétés : fiabilité et pertinence. La première notion associée à celle de fidélité ou encore d'objectivité, se rapporte aux erreurs de mesure ou d'observation. Quant à la seconde notion, elle est relative à l'adéquation entre les informations recueillies (considérées suivant leur forme et de leur contenu) et la fonction de l'évaluation visée. Fiabilité et pertinence prennent des aspects sensiblement différentes selon la fonction de l'évaluation privilégiée.

### **Encadré 1 : Les différents types d'évaluation**

<p><b><i>Evaluation Appréciative :</i></b> Evaluation orientée vers le qualitatif et s'attachant à donner la valeur de son objet. Elle introduit des seuils et des ruptures dans la chaîne quantitative, dont elle brise la continuité.</p>	<p><b><i>Evaluation Formatrice :</i></b> Evaluation permettant de connaître et de comprendre les savoirs, savoir-faire et démarches mis en œuvre par l'évalué pour réaliser un projet.</p>
<p><b><i>Evaluation Critériée :</i></b> Evaluation appréciative avec modèle ou référent prédéterminé. Elle explicite les éléments par lesquels se fait le jugement de valeur, sachant que son cadre de référence est constitué d'objectifs ou de performances cibles.</p>	<p><b><i>Evaluation Interprétative :</i></b> Evaluation appréciative sans modèle prédéterminé. Elle est orientée vers la recherche du sens et a pour ambition de comprendre la réalité dans sa multidimensionnalité, à la lumière d'un référent construit au cours de l'évaluation (jamais achevé).</p>
<p><b><i>Evaluation Diagnostique :</i></b> Evaluation portant sur les pré-requis avant de se lancer dans un projet afin de s'assurer qu'il ne sera pas générateur d'échec. Elle a pour but de produire des informations permettant soit d'orienter l'évalué vers un domaine adapté à son profil, soit d'ajuster le projet à ce profil.</p>	<p><b><i>Evaluation Normative :</i></b> Evaluation dont le cadre d'interprétation dépend des notes obtenues lors d'une étude similaire, effectuée par un groupe de référence. Les performances de sujets confrontés à la même situation (problème) constituent un barème de classement.</p>
<p><b><i>Evaluation Estimative :</i></b> Evaluation orientée vers le quantitatif et dont l'ambition est d'apprécier objectivement.</p>	<p><b><i>Evaluation Pronostique :</i></b> Evaluation envisageant les séquences de mise à niveau ou de renforcement nécessaires au bon suivi d'un projet.</p>
<p><b><i>Evaluation Formative :</i></b> Evaluation centrée sur la gestion des acquis. Elle a pour ambition de contribuer à une évolution et cherche à guider l'évalué afin de faciliter ses progrès.</p>	<p><b><i>Evaluation Sommative :</i></b> Evaluation permettant de vérifier la somme des savoirs et savoir-faire acquis par les évalués à l'issue d'un projet. C'est un inventaire ou un bilan de compétences.</p>

Source : Foucher A. et Valade C., *Enseignement de l'Electronique dans les Sections de BEP Electronique*, Centre National d'Enseignement à Distance de Vanves, J 5560 T01, Octobre 1997, p. 90-95.

## **5. L'évaluation : un conflit d'intérêts.**

Deux conceptions de l'évaluation sont en compétition<sup>8</sup> : une évaluation technocratique que l'on appelle aussi audit, et une évaluation démocratique qui est un dispositif de délibération politique et d'apprentissage collectif. Cette dernière pratique a pris de l'ampleur au cours de

<sup>8</sup> Mommen E., *L'Evaluation : Des Méthodes et du Sens*, Institut Jules Destree de la Région Wallonne, Novembre 1999.

ces dernières années, d'autant qu'elle possède des facultés d'adaptation et de flexibilité sans conteste, qui lui permettent d'opérer sur tous types de domaines (politique, économique-financier, socio-culturel), de thèmes (qualité des produits et services, efficacité des organisations, compétence des individus) et de sujets (personnes, entités, pays).

Aujourd'hui source de polémiques, notamment à travers les accusations allant à l'encontre des agences de rating et remettant en cause le manque de transparence ainsi que la subjectivité de leur démarche, l'évaluation sème le doute et l'incertitudes. Ceci implique une remise en question permanente : c'est une pratique dérangeante par nature, à laquelle l'évalué est censé coopérer.

Pour autant que sa situation soit remise en cause avec une vigueur suffisante, il est contraint de participer au dialogue conflictuel qui lui est imposé et d'accepter cette mise en accusation concrète de sa situation, car il a besoin de légitimité pour assurer la pérennité de son fonctionnement. Ainsi, l'évaluation est avant tout une négociation, une forme de conflit politique qui se déploie dans un espace ouvert entre doute et certitude, par la volonté d'exercer une influence sur le cours des choses, de gérer des systèmes en évolution.

Seulement, ce caractère conflictuel ne pourrait-il pas écarter les participants au processus de la véritable problématique à traiter ? Ne faudrait-il pas une certaine sérénité pour ne pas perdre de vue l'objectif ciblé ?

Pour évaluer de manière efficace, il faut certes que l'attention de l'évaluateur ne soit pas détournée par des problèmes étrangers à celui qu'il a choisi d'aborder. Mais le conflit est au cœur du processus. Conflit interne ou cognitif dans l'esprit de l'évaluateur, entre idées préconçues et informations nouvelles, celui-ci est déstabilisé, plongé dans le doute et l'incertitude, motivé à chercher un nouveau modèle où les informations nouvelles trouveront leur place. Conflit externe ou social entre les différents évaluateurs proposant les uns aux autres des hypothèses, des éléments pour le nouveau modèle souhaité, dont chacun cherchera les défauts.

Par ailleurs, aux côtés des conflits socio-cognitifs, s'ajoute un conflit d'intérêt où tout évaluateur est appelé à prendre du recul vis-à-vis de son analyse (il doit jouer le jeu et faire passer ses propres intérêts au second plan, sans pour autant les perdre de vue). Chacun reconnaît la pertinence des informations apportées par les autres acteurs du processus, examine les hypothèses proposées, tente de les intégrer dans son propre modèle et s'il n'y parvient pas, remet ce modèle en question, procède à des modifications quitte à le remplacer. En pratique, cette démarche généralement qualifiée d'analyse de robustesse, est une étape au cours de laquelle on cherche à tester la fiabilité de l'évaluation et à remettre en question la validité de certaines hypothèses.

Cependant, prendre des distances avec ses intérêts n'est pas douter de sa légitimité. Pour s'engager dans une évaluation démocratique, il faut croire que l'on a la vérité avec soi, qu'une connaissance plus précise et largement répandue et connue de tous, servira mieux son propre intérêt que l'obscurité et le secret d'une information exclusive. Ici, il est une fois de plus fait allusion aux agences de rating qui ne révèlent que très peu d'informations au sujet de leurs méthodologies d'évaluation. Les notes qu'elles diffusent sont la résultante d'un processus qualifié de *black box*, dont seul le personnel interne aux agences a l'exclusivité.

## **6. L'évaluation : une question de confiance.**

Lorsqu'une entité se fait évaluer, elle est supposée faire preuve d'humilité, être capable de reconnaître ses carences afin qu'une régularisation de sa situation puisse intervenir avec efficacité et dans les meilleurs délais. Il est même parfois nécessaire que l'évalué prenne sur lui et arrive à formuler une demande d'aide implicite ou explicite fondée sur un constat d'échec ou de retard.

Cependant, il est très difficile d'obtenir ce genre de demande si l'évalué ne se sent pas suffisamment en confiance : il pourrait se sentir vulnérable face à l'évaluateur, s'il dévoilait ses incertitudes, avoir l'impression de se livrer aux autres évalués, considérés alors comme des concurrents. C'est pourquoi, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour instaurer un climat de confiance, où la coopération l'emporte sur la compétition.

En d'autres termes, il faut jouer la carte de la transparence, faire en sorte que l'évalué ait la conviction d'avoir moins à perdre qu'à gagner et qu'il y va de son intérêt de long terme. Fort heureusement, les évalués ne sont pas tous fermés ou indifférents à l'idée de reconnaître leurs difficultés pour mieux se faire aider. Cette attitude raisonnable peut toutefois être découragée, voir neutralisée par le résultat de l'évaluation : la note.

Survient alors un sentiment d'inquiétude d'être vite jugé, mal jugé, d'être étiqueté et plus encore, mis en position de dépendance, risquer un surcroît d'efforts, une charge de travail supplémentaire pour pallier les défaillances, respecter les normes, être en phase avec l'évolution de l'environnement.

En somme, l'idée est de faire de l'évaluation un instrument de régulation au service de l'évalué, plus qu'un moyen de sanction, source de préjugés et de mises à l'écart. Il faut donc en priorité faire prendre conscience aussi bien aux évaluateurs qu'aux évalués, que juger et non préjuger est un passage obligatoire en vue d'évaluer pour mieux aider.

## **7. L'évaluation : une démarche empirique.**

En tant que démarche aboutissant généralement à une note, l'évaluation doit pouvoir faire l'objet d'une application au sens pratique et se heurte par conséquent à quatre types de contraintes<sup>9</sup> :

- Contrainte temporelle : l'évaluation doit être réalisée dans des délais qui lui permettent de s'inscrire efficacement dans le processus de décision.
- Contrainte de pertinence : les questions posées par les personnes sollicitant l'évaluation, doivent être traitées dans leur intégralité et les résultats doivent leur être communiqués dans un vocabulaire apte à favoriser une bonne compréhension de leur part.
- Contrainte de crédibilité : les résultats doivent être acceptés par l'ensemble des parties impliquées dans l'évaluation.
- Contrainte de transparence : les modalités de l'étude doivent être communiquées aux demandeurs de l'évaluation (actions, critères, performances, pondérations...).

---

<sup>9</sup> Mommen E., *L'Evaluation : Des Méthodes et du Sens*, Institut Jules Destree de la Région Wallonne, Novembre 1999.

L'évaluation doit donc conduire à l'élaboration de recommandations en vue des perspectives ciblées et doit donner lieu à la diffusion d'un document de vulgarisation destiné à informer un large public, des politiques envisagées ainsi que des enjeux qu'elles impliquent et ce, dans un objectif de transparence. Enfin, il ne faut pas perdre de vue la nécessité de maintenir l'évaluation dans des limites budgétaires raisonnables par rapport à la dimension de l'entité évaluée et l'importance de l'objectif à atteindre.

Concrètement, l'évaluation en tant que processus empirique, est supposé accompagner le déroulement d'un projet. C'est une sorte de suivi qui se décline en trois étapes : l'évaluation *ex ante* qui prend effet avant le début du projet, l'évaluation intermédiaire qui prend effet pendant le déroulement du projet et l'évaluation *ex post* qui prend effet après l'achèvement du projet (Encadré 2).

### **Encadré 2 : Les étapes du processus d'évaluation**

#### ***L'évaluation ex ante :***

Etape au cours de laquelle l'évaluateur définit les caractéristiques de l'objet à évaluer, à savoir son thème, ses objectifs et ses modalités. Le choix du thème permet d'étudier la pertinence du sujet sélectionné, par rapport à la demande de la partie sollicitant l'étude, aux besoins de l'évalué, aux potentialités scientifiques et techniques du chargé de l'étude, ainsi qu'aux tendances et perspectives qu'offre l'environnement externe. La définition des objectifs doit être précise, fixée au cas par cas dans des termes adaptés à l'évaluation et concorder avec les politiques menées par le pays ou la région concerné (ne pouvant être quantifiés, il s'agit de buts généraux à poursuivre qu'il conviendra de garder à l'esprit lors de la sélection des actions potentielles et de l'évaluation intermédiaire et *ex post*). Les modalités doivent de même être fixées au cas par cas, tout en vérifiant l'adéquation des moyens financiers à la réalisation des objectifs. L'évaluation *ex ante* doit enfin porter sur la qualité et la conformité du projet aux objectifs, l'identification des outputs et des impacts attendus, ainsi que la pertinence du calendrier et du budget proposés eu égard aux contraintes suscitées. Le fil conducteur de cette évaluation est donc l'analyse des perspectives.

#### ***L'évaluation intermédiaire :***

Appelée aussi évaluation en continu, car prenant effet au cours de l'exécution du projet, cette étape permet de rendre compte du niveau de concrétisation des objectifs, d'effectuer un suivi budgétaire, de faire le bilan du fonctionnement de la collaboration entre les parties impliquées, d'identifier les éventuels problèmes et de

rechercher des solutions. A partir de là, il est possible de réévaluer la pertinence du projet, de proposer des réorientations, en fonction des changements externes (relatifs à l'environnement et au cadre de l'étude) et internes (relatifs aux compétences des experts et aux premiers résultats de l'étude). Cette évaluation est généralement réalisée sur la base des rapports intermédiaires élaborés par les différents organismes directement ou indirectement liés au projet, ainsi que sur celle des banques de données propres à l'entité chargée de l'étude.

#### ***L'évaluation ex post :***

Etape fondée sur une analyse destinée à récolter des données pouvant faire l'objet d'un traitement global, en vue d'une présentation générale des résultats du projet achevé. L'évaluation *ex post* a pour finalité de vérifier si les objectifs ciblés ont été atteints. A cet effet, l'étude est soumise en fin de projet, à des experts extérieurs susceptibles d'en replacer les résultats dans un contexte plus global et de remettre un avis sur les enseignements à en tirer. Un rapport final est ainsi transmis à la partie ayant sollicité l'évaluation, après quoi, un suivi prend effet, durant une période plus ou moins longue (selon l'envergure du projet), ce qui permet de valoriser les résultats effectifs, d'identifier les obstacles éventuels et de comparer les réalisations aux attentes en matière d'impacts. Il s'agit d'une opération supposant la mise au point d'indicateurs pertinents, permettant une objectivation des critères.

Source : Mommen E., *L'Evaluation : Des Méthodes et du Sens*, Institut Jules Destree de la Région Wallonne, Novembre 1999.

La dernière étape du processus d'évaluation appelle une réflexion approfondie, étant donné que la quantification des critères n'est pas toujours possible. L'évaluation prend alors une autre tournure pour produire des résultats dont les impacts sont mesurables.

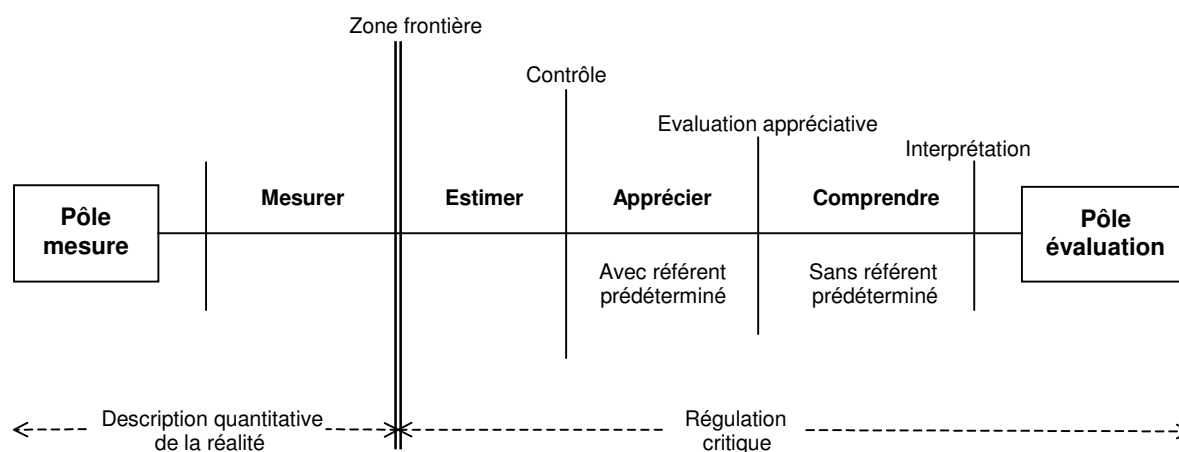
## 8. L'évaluation : un instrument de mesure.

L'évaluation est une démarche complexe qui comporte des phases d'observation, d'analyse, de jugement et d'expression de ce jugement sous forme quantitative (note) ou qualitative (appréciation). Il s'agit donc de faire le point, à l'aide de critères objectifs et subjectifs, sur les acquis et les perspectives de l'entité à évaluer.

Par conséquent, ce processus ne se limite pas au concept de mesure, qui consiste à associer un nombre à une performance, avec pour modèle les sciences exactes. Il y a là, toute une progression d'étapes que Charles Hadji (1992) est parvenu à regrouper au sein d'un même schéma, pour expliquer le passage du pôle de mesure à celui d'évaluation (Schéma 1). En délimitant clairement les deux sphères par le biais d'une zone frontière, l'auteur montre explicitement que l'évaluation n'est que l'étape finale d'un processus dont le fait générateur, est l'extrapolation d'une note.

Pour ce faire, il faut en premier lieu, établir une estimation, qui est par défaut de mesure, l'attribution d'un nombre sur la base d'un référent, construit dans le cadre de l'étude. En second lieu, il est question d'émettre une appréciation, sur la base d'un référent différent selon la situation et les contraintes de l'étude (ce qui introduit davantage de subjectivité). En dernier lieu, il faut faire preuve de compréhension, ce qui ne suppose plus le recours à un référent, mais plutôt l'interprétation d'une réalité. Nous retrouvons ici, les trois fonctions de l'évaluation évoquées dans le tableau précédent<sup>10</sup> et que nous avons repris avec une logique dynamique à travers le Schéma 1.

**Schéma 1 : L'évolution de la mesure vers l'évaluation**



Source : Hadji C., *L'Évaluation des Actions Éducatives*, Presses Universitaires de France, Paris, 1992.

C'est finalement la note qui va permettre de passer le cap de la zone frontière. En effet, plus proche de l'estimation que de la mesure, la note a l'ambition de révéler ce que vaut l'évalué. La question qui se pose est cependant de savoir si les résultats de ce genre d'analyse, sont justes aux deux sens du terme, c'est-à-dire exacts (justesse), mais aussi équitables (justice). Or, vouloir traduire la valeur de l'évalué par une note n'est pas forcément évident : noter c'est

<sup>10</sup> Tableau 1, p. 7.

avant tout exprimer une préférence. Le pôle mesure renvoie donc pleinement aux notions de sélection et de classement.

Le pôle évaluation quant à lui, s'inscrit dans une autre logique, qui est celle de la compréhension. La priorité est alors accordée à la façon dont fonctionne l'évalué et à son évolution. L'idée étant de le stimuler dans l'atteinte de ses objectifs, en utilisant toute l'information disponible pour le renseigner sur la stratégie à adopter dans sa démarche. Concrètement, à partir du moment où un rating est pensé comme activité de structuration et d'appui à la concrétisation des plans ou programmes ciblés, l'évaluation devient à la fois un mode de compréhension et de communication :

- compréhension avec l'évalué, des procédures qui l'ont conduit à adopter une certaine conduite ou à opter pour un quelconque projet ;
- communication avec l'évalué, sur le niveau de réalisation des objectifs, les critères de réussite, les difficultés rencontrées et les réglages nécessaires.

Dans cette optique, les deux séquences comprennent tout d'abord, un temps d'évaluation diagnostique permettant de repérer les acquis et aptitudes de départ, de façon à pronostiquer les chances de succès d'un projet entrepris par l'évalué.

Elles comprennent ensuite, un temps d'évaluation formative indispensable pour l'évaluateur (afin de réguler son analyse et de prendre les décisions de différenciation d'appréciation) et pour l'évalué (afin qu'il appréhende les étapes qu'il a franchi et les difficultés qu'il rencontre). Plus l'autonomie est grande en ce domaine, plus l'auto-évaluation joue un rôle de formation (on parle alors d'évaluation formatrice).

Enfin, les séquences de compréhension et de communication se terminent par un temps d'évaluation sommative, visant à contrôler le niveau de réalisation des objectifs ainsi que le degré de compétence acquis par chaque évalué. Autrement dit, il s'agit pour l'évaluateur, de rendre compte des résultats de son analyse.

Ainsi conçue, l'évaluation en tant qu'instrument de mesure très élaboré, demeure une opération de lecture orientée de la réalité, qui concourt à placer l'évalué au centre du système et à ajuster son évolution, en vue de concorder avec les besoins de son environnement. Par conséquent, l'évaluation est aussi un moyen de régulation.

## **9. L'évaluation : un moyen de régulation.**

Les enseignements tirés de l'évaluation doivent servir en premier lieu les intérêts de l'évalué, lui permettre de comprendre les causes de la situation insatisfaisante qu'il vit et les moyens de l'améliorer. Ces informations sont destinées aussi aux autorités ayant sollicité l'évaluation ou encore, aux Pouvoirs Publics qui ont institué le service chargé de cette étude. L'évaluation complète la démocratie représentative en apportant au décideur politique une meilleure connaissance du problème : une connaissance plus précise que celle qu'il peut recueillir auprès des individus et une connaissance plus nuancée que celle qu'il peut obtenir auprès des institutions, puisqu'il occupe le sommet de la hiérarchie.

Quant aux évaluateurs, ils n'ont pas à formuler leur propre jugement de valeur, contrairement à ce qui se passe dans un audit. Ils doivent pouvoir écouter les évalués, stimuler leur expression, savoir où trouver l'information manquante, la reconstituer si elle n'est pas disponible et la soumettre aux demandeurs de l'évaluation. Ils doivent avoir une expérience à la fois dans le domaine concerné, dans les techniques de mesure et d'investigation (sociologie et économie) et éventuellement, dans l'animation du dialogue pour mener à bien les enquêtes et les questionnaires. Il s'agit donc d'acteurs polyvalents.

Par ailleurs, il est important de se demander quelle est l'ampleur de l'objet évalué ? Ce peut être un service ou une réalisation locale. L'évaluation peut porter aussi sur l'ensemble d'une politique et ceci pour un territoire plus ou moins vaste (commune, région ou pays). Cependant, plus l'objet est local et ponctuel, plus l'évaluation pourra réunir au plus vite les éléments constituant une source d'information potentielle. Plus l'objet est vaste, plus l'évaluation sera le fait d'associations d'études déjà engagées sur la sujet.

L'évaluateur a donc pour mission d'apporter des informations sous une forme dont ne dispose pas l'évalué. Il est en quelque sorte un chercheur et l'évaluation est de ce fait, une forme de recherche scientifique ou plus souvent, une façon de définir des objectifs de recherche. Les connaissances pratiques ainsi que les modèles théoriques issues de cette démarche, sont appelés à entrer dans des bases de données plus ou moins accessibles au grand public et disposées à servir des études ultérieures : c'est un outil de perspective.

## **10. L'évaluation : un outil de perspective.**

Aux yeux des décideurs, la comparaison des résultats d'une évaluation à des profils de référence, constitue un outil précieux pour rendre compte des performances des systèmes politique, économique et social de l'entité évaluée. Elle permet notamment de juger l'adéquation des réformes au niveau des pays qui les adoptent, d'assurer leur intégration dans les meilleures conditions.

Compte tenu de la demande de plus en plus accrue concernant l'élaboration d'études relatives au positionnement ou au classement des économies mondiales, de nombreuses institutions se sont spécialisées dans le suivi régulier des situations des pays au sein d'un cadre international commun.

L'idée étant de procéder à la définition d'objectifs sous un angle novateur, permettent de traduire les jugements émis à l'égard des performances réalisées par les économies, en vue d'ouvrir le champs à de nouvelles perspectives et d'enrichir la collaboration et le débat sur les différentes politiques envisagées.

Dans ce sens, il est essentiel de définir des critères de normalisation, déterminer des facteurs qui contribuent au développement des compétences, mettre en évidence les similitudes et les disparités entre les pays quant à l'impact de ces facteurs et expliquer les causes ainsi que les conséquences des carences freinant le processus d'évolution.

Il serait d'autant plus intéressant de faire le point sur l'état d'avancement des politiques et des systèmes institutionnels, si l'analyse se basait davantage sur les résultats supposés être obtenus, plutôt que sur les moyens déployés pour les atteindre. Dans ce sens, il est nécessaire que l'évaluateur parvienne à instaurer en plus du climat de confiance précédemment évoqué,

une ambiance de travail basée sur une étroite collaboration avec l'évalué : stimulation, feedback, échanges. En un mot : interactivité.

## **11. L'évaluation : un processus interactif.**

*Lorsqu'on se préoccupe d'évaluation, il importe de se demander si l'évalué comprend ce que l'évaluateur veut savoir de lui, s'il connaît les implicites et les enjeux de la situation d'évaluation, s'il a conscience des règles du jeu, si l'évalué et l'évaluateur jouent d'ailleurs au même jeu*<sup>11</sup>.

Ces propos suscitent de nombreuses questions au sujet des fondements du processus d'évaluation, sa finalité, à savoir un réglage d'échange entre évaluateur et évalué, une négociation en quête insatisfaite de transparence, une recherche permanente d'un langage commun, sorte de terrain d'entente entre les deux acteurs intervenant dans le processus.

Autrement dit, l'évaluation relève avant tout d'un problème de compréhension, de complémentarité et d'interaction, c'est *une machine dans laquelle on introduit par un bout l'interrogateur et par l'autre l'interrogé. Ce n'est pas l'interrogateur qui «fait des choses» à l'interrogé, c'est la machine qui «fait des choses» à l'interrogé et «d'autres choses» à l'interrogateur... A la sortie de la machine, on trouve une mixture de jus d'interrogateur et de jus d'interrogé : cela s'appelle les aveux*<sup>12</sup>.

L'évaluation est donc un processus dont les rennes ne sont pas forcément entre les mains de l'un ou de l'autre des deux acteurs y intervenant. Il s'agit d'un produit hybride issu d'un jeu interactif entre l'évaluateur et l'évalué.

Dans ce sens, les spécialistes de l'aide à la décision ont tenté d'intégrer la caractéristique d'interactivité au sein du processus d'évaluation, en mettant au point des méthodes d'agrégation multicritère basées sur *l'approche du jugement local interactif*<sup>13</sup>.

L'idée étant d'établir un dialogue entre les acteurs du processus d'évaluation, régit par un protocole de concertation via la succession d'étapes de dialogue, où l'interrogé réagit à une proposition qui lui est faite et d'étapes de calcul, où l'interrogateur tire partie de ces réactions.

Par conséquent, le questionnaire d'évaluation n'est pas prédéterminé en amont. Il prend forme et s'enrichit au fur et à mesure de l'avancement du processus. L'évaluation n'est donc plus guidée par les questions uniquement, mais par les réponses également : c'est un processus auto-constructif.

---

<sup>11</sup> Weiss J., *L'Evaluation : Problème de Communication*, Editions DelVal, Fribourg, 1991, p. Résumé.

<sup>12</sup> Idem, p.5.

<sup>13</sup> Roy B. et Bouyssou D., *Aide multicritère à la décision : Méthodes et cas*, Economica, Paris, 1993, p. 435.

## Conclusion.

Au terme de la présente analyse, nous avons tenté de conforter l'hypothèse selon laquelle l'évaluation est un pratique plurivalente, autrement dit, un concept que l'on peut cerner suivant plusieurs points de vue. Nous sommes donc parvenu à monter que cette procédure permet à son utilisateur de jouer sur une multitude de tableaux, dont l'appréciation, l'estimation et la comparaison.

L'évaluation est aussi un outil d'expertise compatible avec tout type d'entités (micro ou macro-économiques), quel que soit le domaine concerné et le sujet traité. C'est par conséquent, une démarche essentielle en vue de faire le point sur la situation d'une économie, que ce soit dans le processus d'élaboration des profils en général, ou pour ce qui relève des problématiques de classement, en particulier.

Cette pratique part du principe selon lequel il s'agit de mettre en relation de façon implicite ou explicite, un référé (l'objet de l'investigation) avec un référent (ce qui joue le rôle de norme), via un processus animé par un enchaînement d'étapes d'observation, de comparaison, de jugement, de décision et enfin, d'action. C'est en somme, un instrument de mesure qui au travers d'une démarche empirique, met en service un ensemble de fonctions (estimer, apprécier, interpréter), ajustées selon différentes approches (par le produit, par le processus, par l'évalué). A partir de là, il constitue une excellente référence à l'orientation des politiques et des projets envisagés par les décideurs.

Quoi qu'il en soit, l'évaluateur se rapporte toujours à la réalité de façon critique. Il a besoin d'estimer, parce que sa connaissance de la réalité est imparfaite, ou parce qu'il veut saisir une réalité irréductible par son champ d'étude. Il juge ensuite, parce qu'il n'est jamais indifférent et qu'il soutient l'idée d'une perfection possible et l'ambition de s'en approcher. Il interprète enfin, parce qu'au delà de la connaissance se trouve la compréhension.

Ne perdons donc pas de vue, que le principe de base de l'évaluation est l'émission d'un jugement : la part de subjectivité dans ce processus n'est pas à négliger. A partir du moment où il s'agit d'établir un compte rendu des conditions d'un évalué, il faut procéder à un état des lieux, en esquissant une image ponctuelle de la situation (*snapshot*). Seulement, il n'est pas évident que cette image reflète bien objectivement tout le potentiel de l'évalué et toutes les particularités qui le distinguent des autres éléments de l'échantillon étudié.

Par ailleurs, l'image que l'évaluateur tente de construire, peut ne pas être représentative étant donné qu'il en est un élément à part entière : il évalue un système dont il fait partie intégrante et en subit ainsi les influences et les pressions tout autant que l'évalué. Son objectivité est sérieusement compromise par le modèle que lui impose la société et qui tend à uniformiser les comportements. En définitive, l'évaluateur ne perçoit seulement ce que l'évalué veut bien lui montrer.

Cette dernière phrase permet d'ouvrir le débat sur l'éventuelle remise en cause des trois qualités que possède idéalement l'évaluation, à savoir qu'il s'agit d'un outil valide autrement dit objectif, ferme autrement dit stable et sensible autrement dit discriminatoire. C'est une question qui finalement prend une importance accrue, parallèlement à l'intérêt grandissant actuellement accordé à ce processus.

## Références Bibliographiques

### Articles.

Campanale F., *Quelques Eléments Fondamentaux sur l'Evaluation*, IUFM, Grenoble, Janvier 2001.

Courcier-Duplantier S. et Falissard B., *Critères Subjectifs d'Evaluation d'Efficacité des Médicaments*, Compte-Rendu de la Table Ronde n°6 – Giens, 2002.

Mommen E., *L'Evaluation : Des Méthodes et du Sens*, Institut Jules Destree de la Région Wallonne, Novembre 1999.

Bélaïr L. M., *Etablir son Profil d'Evaluateur et d' Evaluatrice*, Université d'Ottawa, 1995.

Bélaïr L. M., *Etude d'un Modèle de Formation à l'Evaluation des Apprentissages*, *Mesure et Evaluation en Education*, Vol. 19(1), 1997.

Beauvois J. L., Masson-Maret H. et Milhabet I., *Evaluation et Jugement Social*, Laboratoire de Psychologie Expérimentale et Quantitative, Université de Nice, 1996.

Foucher A. et Valade C., *Enseignement de l'Electronique dans les Sections de BEP Electronique*, Centre National d'Enseignement à Distance de Vanves, J 5560 T01, Octobre 1997, p. 90-95.

Vintilescu V., *Evaluation, un Concept Plurivalent*, Actes de l'Association Roumaine des Chercheurs Francophones en Sciences Humaines, ARCHES, Tome 2, Novembre 2001.

### Ouvrages.

Allal L., Cardinet J. et Perrenoud P., *L'Evaluation Formative dans un Enseignement Différé*, Peter Lang, Berne, 1985.

Barbier J-M., *L' Evaluation en Formation* Presses Universitaires de France, Paris, 1985.

Bélaïr, L. M., *Profil d'Evaluation*, Editions de la Chenelière, Montréal, 1995.

Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement, *Regards sur l'Education : Les Indicateurs de l'OCDE*, Enseignement et Compétences, OCDE, 2001.

Dispaux G., *La Logique et le Quotidien*, Minuit, Paris, 1984.

Hadji C., *L' Evaluation, Règles du Jeu Des Intentions aux Outils*, ESF, Paris, 1989.

Hadji C., *L' Evaluation des Actions Educatives* Presses Universitaires de France, Paris, 1992.

Lieury A., *Manuel de Psychologie de l'Education et de la Formation*, Dunod, Paris, 1997.

Monnier E., *Evaluations de l'Action des Pouvoirs Publics*, Economica, Paris, 1987.

Roy B. et Bouyssou D., *Aide Multicritère à la Décision : Méthodes et Cas*, Economica, Paris, 1993.

Weiss J., *L'Evaluation : Problème de Communication*, Editions DelVal, Fribourg, 1991.

## **Sites Internet.**

<http://berclo.net/pages-div/micropro-fr.html>

<http://didaclick.free.fr/evaluer.htm>

[http://electron.toulouse.iufm.fr/iufm/Dossiers/Centrale/cen\\_txt.pdf](http://electron.toulouse.iufm.fr/iufm/Dossiers/Centrale/cen_txt.pdf)

<http://francofemmes.org/rcfof/publicn/profil.htm>

[http://www.ac-creteil.fr/fil\\_soins/l'evaluation.pdf](http://www.ac-creteil.fr/fil_soins/l'evaluation.pdf)

<http://www.ateliersdegiens.org/upload/TR6G18.pdf>

<http://www.cesrw.be/activites/avis/a584.htm>

[http://www.cram-bfc.fr/sanitaire\\_et\\_social/pdf\\_ass/l'evaluation.pdf](http://www.cram-bfc.fr/sanitaire_et_social/pdf_ass/l'evaluation.pdf)

<http://www.grenoble.iufm.fr/departement/shs/campeval/campeval.pdf>

<http://www.prospeval.org/Documents/Mommen-Evaluation.htm>

<http://www.unice.fr/LPEQ/evaljugsocial.htm>